RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2017-2018



Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2017-2018



Québec

Coordonnatrice et rédactrice
Lise Guérin

Collaborateurs à la rédaction
Jean Girard
Marc-Antoine Lambert
Simon Allard

Révision linguistique
Claire Fecteau

Conception graphique et mise en page
Pige Communication

Crédits photos en page couverture
Jean Girard, Antoine Nappi, EnviroFoto

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au :
Bureau du forestier en chef
845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Téléphone : 418 275-7770
Courriel : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

Ce document est accessible sur le site Internet
www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN (Édition imprimée) 978-2-550-82050-5
ISBN (Édition en ligne) 978-2-550-82051-2

ISSN papier : 1911-4435
ISSN en ligne : 1911-4443

© Bureau du forestier en chef

8 novembre 2018

Monsieur Pierre Dufour
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 4Z1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le 13e rapport d'activités du Forestier en chef, qui rend compte des principales actions réalisées au cours de la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

L'une des réalisations ayant marqué cette période a été le dépôt, en décembre 2017, de notre avis intitulé *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières*. Réalisé à la demande du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à la suite du Forum Innovation Bois d'octobre 2016, cet avis présente une analyse de l'ensemble des éléments ayant un impact sur les possibilités forestières. Il propose également trois grandes stratégies assorties d'actions et de moyens visant à les augmenter d'au moins 25 % d'ici 2038 et de 50 % pour 2063.

Notre expertise est régulièrement requise pour éclairer les décideurs en amont de projets ayant des effets sur les possibilités forestières. C'est ainsi que plus d'une centaine d'analyses d'impacts ont été réalisées par notre équipe au cours de l'année 2017-2018. La majorité des analyses a servi d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration de la phase 2 du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier.

Au cours de cette année, notre équipe a démarré les travaux en vue de déterminer les possibilités forestières de la période 2023-2028. Notre équipe a de plus produit le calcul des possibilités forestières et a déterminé la quantité de biomasse présente sur l'île d'Anticosti. Nous avons également effectué une mise à jour des possibilités forestières de la région de la Côte-Nord à la suite de trois décisions gouvernementales touchant de vastes territoires forestiers.

Au cours de cette période, nous avons poursuivi l'amélioration de nos outils de calcul et de nos processus et avons su conserver l'enregistrement ISO 9001 de notre système de gestion de la qualité. Un nouveau plan stratégique a de plus été défini pour guider nos actions pour les trois prochaines années.

Je vous invite à prendre connaissance de notre rapport d'activités mettant en lumière nos principales actions de l'année 2017-2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Forestier en chef

Louis Pelletier, ing.f.

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2017-2018 7

LE FORESTIER EN CHEF 8

- La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec 8
- Les responsabilités du Forestier en chef 9
- La mission, la vision, les valeurs et les principes 10
- L'indépendance de la fonction 11
- L'organisation et son effectif régional 12
- L'équipe de direction 14
- Le budget et les dépenses d'opération pour la période 2017-2018 15

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2017-2018 16

- Avis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs : *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* *16*
- Possibilités forestières de la période 2018-2023 20
- Possibilités forestières de la période 2023-2028 22
- Les possibilités forestières et la biomasse sur l'île d'Anticosti 24
- Les avancées du calcul des possibilités forestières 26
- Gestion de la qualité ISO 9001 : 2015 29
- L'expertise du Forestier en chef éclaire les décideurs 30
- Participation du Forestier en chef au plan d'action ministériel de développement durable 2016-2020 32
- La mission du Forestier en chef interpelle la communauté professionnelle et scientifique de la foresterie 34
- Plan d'action du Forestier en chef pour l'année 2018-2019 36

ANNEXE 1 38
Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2021 38

ANNEXE 2 40
Organigramme 40

ANNEXE 3 41
Liste des acronymes 41

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 31 mars 2018 13
Figure 2 Budget et dépenses d'opération du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2018 15
Figure 3 Superposition du projet d'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan avec les ajouts et les retraits engendrés par les modifications à la limite nordique 21
Figure 4 Île d'Anticosti 24



LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2017-2018

Avis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières

En décembre 2017, le Forestier en chef a remis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs un avis dans lequel il propose des stratégies assorties de moyens et d'actions précises visant à stabiliser, voire augmenter les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État. Cet avis fut produit à la demande du ministre à la suite du Forum Innovation Bois tenu à Rivière-du-Loup en octobre 2016.

Mise à jour des possibilités forestières pour la région de la Côte-Nord

En mars 2018, le Forestier en chef a mis à jour les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État pour la région de la Côte-Nord afin de tenir compte de trois décisions majeures touchant la gestion forestière. Il s'agit du projet d'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan, de la modification de la limite nordique et de la fusion de deux unités d'aménagement.

Calcul des possibilités forestières et de la biomasse de l'île d'Anticosti

En mars 2018, le Forestier en chef a rendu publics les résultats du calcul des possibilités forestières du territoire forestier résiduel d'Anticosti. Une évaluation de la quantité de biomasse forestière se trouvant sur l'île d'Anticosti a aussi été produite.

Évaluations d'impacts

Au cours de l'exercice 2017-2018, plus d'une centaine d'analyses ont été produites par le Forestier en chef à l'égard de projets pouvant avoir des impacts sur les possibilités forestières. Divers projets d'aires protégées ainsi que des scénarios visant la protection d'habitats fauniques ont constitué la majeure partie de ces analyses.

LE FORESTIER EN CHEF

La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec

Le 14 juin 2005, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2005, chapitre 19) créant le poste de Forestier en chef. La mise sur pied de cette fonction constitue l'une des principales recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe) dont le mandat était de proposer des pistes d'amélioration relatives à la gestion forestière du Québec.

Le Forestier en chef a pour principales fonctions de déterminer les possibilités forestières des unités d'aménagement et des territoires forestiers résiduels situés en forêt publique. Les possibilités forestières correspondent au volume maximum des récoltes annuelles de bois que l'on peut prélever à perpétuité en forêt publique, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier.

Déterminées aux cinq ans par le Forestier en chef, les possibilités forestières peuvent être modifiées, à la demande du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, lorsque les circonstances sont telles que, sans une modification immédiate de celles-ci, l'aménagement durable des forêts risquerait d'être compromis, ou lorsque sur la base des mêmes considérations que celles prévues pour sa détermination, les possibilités peuvent être revues à la hausse.

Un maillon clé dans la gestion forestière

Le calcul des possibilités forestières est un exercice technique et scientifique produit sur la base des connaissances les plus à jour en matière d'évolution de la forêt et au moyen d'outils de calcul dotés de capacités d'optimisation et de spatialisation. Les inventaires forestiers récents, les lois et les règlements en vigueur ainsi que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte dans le calcul des possibilités forestières.

Une fois qu'elles sont déterminées par le Forestier en chef, les possibilités forestières sont rendues publiques et soumises au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. L'élaboration des scénarios d'attribution des bois, la planification forestière et la confection des plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels sont, par la suite, produits sur la base des données du Forestier en chef. Maillon clé dans la gestion forestière au Québec, l'expertise du Forestier en chef en matière de calcul des possibilités forestières est également sollicitée avant la prise de décision de tout projet pouvant avoir des impacts sur la disponibilité en bois ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts.

Les responsabilités du Forestier en chef

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) précise les principales fonctions du Forestier en chef. Ainsi, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts, le Forestier en chef détient les responsabilités suivantes :

- établir les méthodes, les moyens et les outils nécessaires pour calculer les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État ;
- préparer, publier et maintenir à jour un manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières ;
- déterminer, réviser et modifier les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts ;
- déterminer les volumes de bois non récoltés devenus disponibles à la récolte ;
- analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État ;
- produire des avis et conseiller le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur l'orientation et la planification de la recherche et du développement en matière de foresterie, sur la limite territoriale et la délimitation des unités d'aménagement, sur les activités à réaliser pour optimiser les stratégies d'aménagement forestier ainsi que sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale.



Frédérique Saucier, analyste au Bureau du forestier en chef

LA MISSION, LA VISION, LES VALEURS ET LES PRINCIPES

Au cours de l'année 2017-2018, le Bureau du forestier en chef a produit son 3e plan stratégique qui actualise la mission, la vision, les valeurs et les principes de l'organisation.

Pour la période 2018-2021, la mission, la vision, les valeurs et les principes auxquels adhère l'organisation du Bureau du forestier en chef sont les suivants :

Mission

Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état des forêts du Québec.

Vision

Assurer un leadership et contribuer par son expertise aux décisions et aux enjeux forestiers québécois.

Valeurs et principes

Expertise et rigueur

- Assurer l'expertise professionnelle par l'actualisation continue des connaissances et des compétences de chacun.
- Agir avec rigueur, impartialité et professionnalisme afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques.

Amélioration continue

- Améliorer de façon continue la qualité et l'efficience de l'ensemble des processus de travail.

Indépendance et transparence

- Assurer une indépendance dans l'exercice de ses fonctions et en lien avec sa mission.
- Diffuser ses décisions et ses justifications en lien avec les éléments de sa mission.

Le plan stratégique énonce également les principales orientations déclinées en actions, en indicateurs et en cibles prévus au cours des années 2018 à 2021. Pour en prendre connaissance, consultez le tableau synoptique présenté à l'annexe 1.

L'indépendance de la fonction

La fonction de Forestier en chef revêt un caractère unique en raison du statut d'indépendance que la loi lui accorde ainsi que des responsabilités importantes qui lui incombent principalement en matière de détermination des possibilités forestières.

Ainsi, le Forestier en chef produit ses rapports et rend ses décisions sans ingérence, il gère ses propres communications et possède un site Internet distinct de celui du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Il produit son propre rapport annuel d'activités et son plan stratégique. Il énonce la vision de son organisation, la mission poursuivie de même que les valeurs et les principes qui guident l'ensemble de ses actions.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Forestier en chef peut faire enquête et est investi des pouvoirs et de l'immunité prévus à la Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ, chapitre C-37), à l'exception de celui d'imposer l'emprisonnement.

L'indépendance du Forestier en chef est d'une importance majeure pour le maintien de la crédibilité de ses décisions auprès du milieu forestier et de la population. Elle constitue l'un des fondements de la fonction et de l'organisation.

Le Forestier en chef relève à titre de sous-ministre associé, de la sous-ministre des Forêts de la Faune et des Parcs.



L'organisation et son effectif régional

Consolidation de l'équipe en cours d'année

Au cours de la période 2017-2018, l'organisation a poursuivi la consolidation de son effectif en embauchant 9 personnes supplémentaires. Ainsi, au 31 mars 2018, 49 personnes étaient à l'emploi du Bureau du forestier en chef. Ces employés étaient répartis dans 14 bureaux situés dans 9 régions, soit l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, les Laurentides, Lanaudière, la Mauricie et l'Outaouais. Le siège social de l'organisation est situé à Roberval dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Bureau du sous-ministre associé

Le Bureau du sous-ministre associé est constitué du Forestier en chef de qui relèvent une conseillère scientifique, une relationniste de presse et responsable des communications internes et externes et une technicienne en administration.

Direction du calcul et des analyses

La Direction du calcul et des analyses est chargée de l'ensemble des activités techniques du Bureau du forestier en chef dont, notamment, l'évaluation des possibilités annuelles de récolte dans les forêts du domaine de l'État. Elle est aussi responsable d'évaluer l'effet qu'auront les décisions gouvernementales sur les possibilités forestières et sur les forêts et d'en produire un rapport détaillé visant à fournir une information éclairante aux décideurs et à la population. La Direction du calcul et des analyses est composée de trois services :



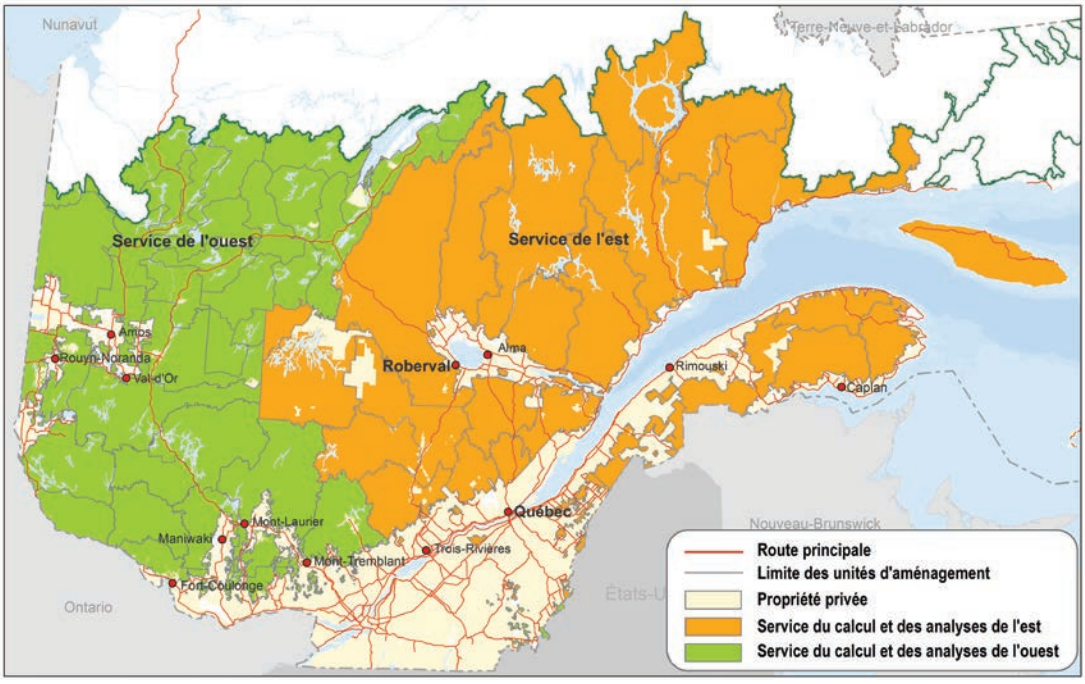
Une partie de l'équipe du Service du calcul et des analyses de l'est lors d'une visite en forêt

De gauche à droite, Daniel Pelletier, chef du Service du calcul et des analyses de l'est, Jean-François Carle, Philippe Marcotte, François Plante, Guillaume Cyr, Sébastien Coulombe, Éric Pronovost, Bernard Bisson

- Le Service du calcul et des analyses de l'est comprend les analystes chargés d'effectuer le calcul des possibilités forestières des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie–Centre-du-Québec, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale ;
- Le Service du calcul et des analyses de l'ouest dessert les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de l'Estrie et du Nord-du-Québec ;
- Le Service du support à la production comprend une dizaine d'employés dont les responsabilités sont les suivantes :
  - développer les outils informatiques requis pour réaliser le calcul des possibilités forestières ;
  - effectuer tous les travaux de géomatique requis pour la mission et supportant le calcul des possibilités forestières ;
  - produire les modèles de base nécessaires pour le calcul des possibilités forestières et pour la réalisation des stratégies régionales d'aménagement forestier et en support aux décisions du Forestier en chef.

FIGURE 1

Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 31 mars 2018



L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Louis Pelletier, ing.f.
Forestier en chef



Jean Girard, ing.f., M.Sc.
Directeur
Direction du calcul
et des analyses



Simon Guay, ing.f.
Chef de service
Service du support
à la production



David Baril, ing.f.
Chef de service
Service du calcul
et des analyses de l'ouest



Daniel Pelletier, ing.f.
Chef de service
Service du calcul
et des analyses de l'est

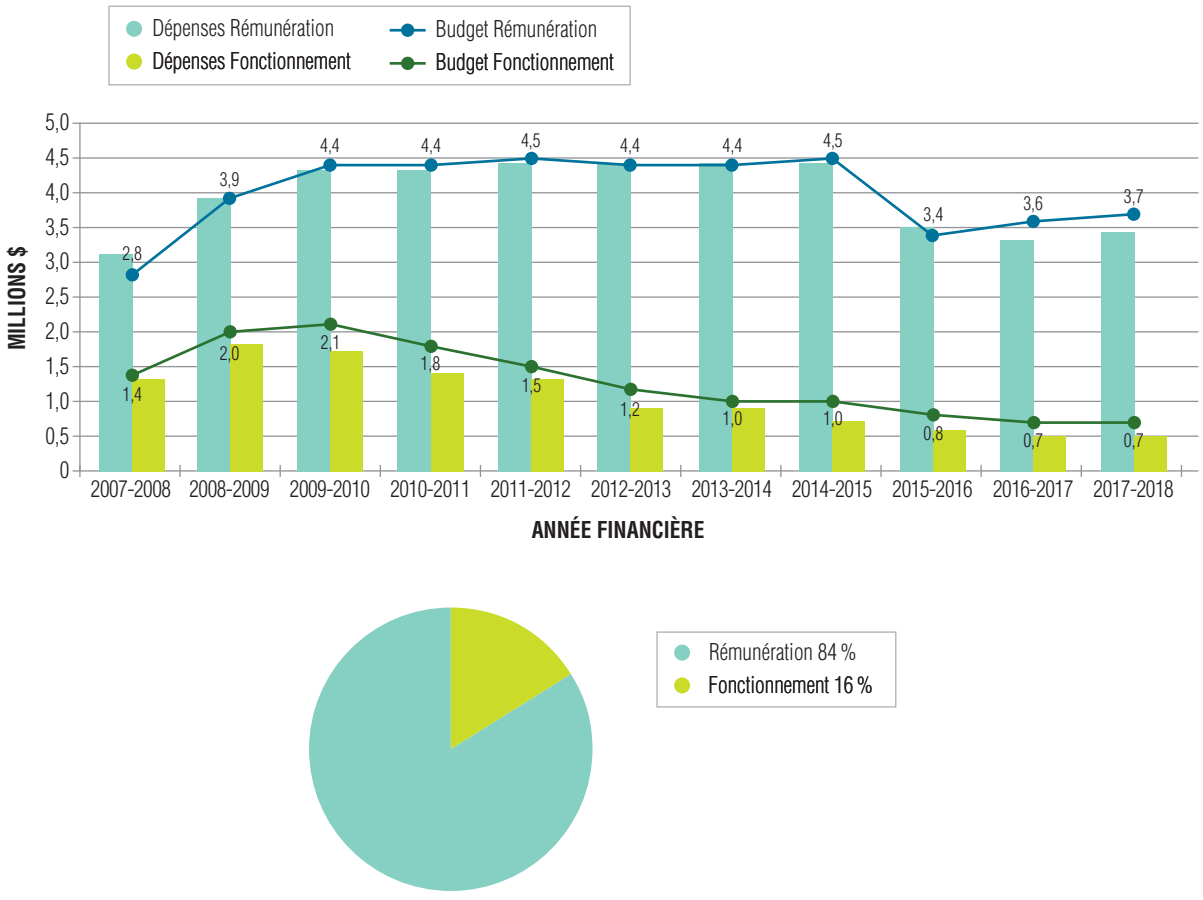
Le budget et les dépenses d'opération pour la période 2017-2018

En 2017-2018, les crédits budgétaires autorisés pour le Bureau du forestier en chef ont été de 4,4 M$. De ce montant, 3,7 M$ ont été consacrés à la rémunération du personnel et 0,7 M$ au fonctionnement.

La figure ci-contre nous indique les crédits budgétaires accordés à l'organisation par rapport aux dépenses réelles liées à la rémunération et au fonctionnement depuis la deuxième année d'opération du Bureau du forestier en chef.

FIGURE 2

Budget et dépenses d'opération du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2018



LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2017-2018

Avis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières*

Trois recommandations pour une forêt plus contributive

Le 13 décembre 2017, le Forestier en chef a déposé au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs un avis intitulé *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières.* Cet avis a été produit à la demande du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à la suite du Forum Innovation Bois tenu en octobre 2016.

Le mandat confié au Forestier en chef a consisté à analyser les principaux éléments ayant un impact sur les possibilités forestières et à proposer des recommandations pour les stabiliser dans le temps, voire les augmenter, tout en considérant les lois et les règlements en vigueur, les mesures de protection de la biodiversité ainsi que les valeurs sociales liées à l'aménagement durable de la forêt.

Pour mener à bien cette analyse, le Bureau du forestier en chef a formé un comité consultatif afin d'apporter une vision externe sur les enjeux traités. Des participants en provenance des communautés scientifiques et professionnelles de la foresterie ont également enrichi les réflexions lors d'une journée d'échanges prévue dans le cadre de la production de l'avis en mai 2017.

L'avis du Forestier en chef contient trois recommandations assorties de stratégies, de moyens et d'actions précises pour faciliter leur mise en œuvre.



Recommandation 1

Se doter de cibles de production de bois et s'engager à les atteindre

La principale recommandation du Forestier en chef visant à augmenter les possibilités forestières dans un contexte d'aménagement durable consiste à établir des cibles de production de bois dans chaque région. Ces cibles doivent être déterminées en relation avec les autres utilisations dans un territoire donné et en considérant le potentiel de production de la forêt.

Depuis la fin des années 1990, l'occupation du territoire en milieu forestier s'est diversifiée et plusieurs besoins se superposent. En l'absence de cibles de production de bois quantifiées, les possibilités forestières deviennent résiduelles et instables. Elles continueront de fluctuer en fonction des autres besoins, mentionne le Forestier en chef dans son avis.

Augmenter le rendement de la forêt

Dans son avis, le Forestier en chef propose d'augmenter le rendement de la forêt permettant de hausser les possibilités forestières totales d'au moins 25 % d'ici 2038 et de 50 % pour 2063 par rapport au niveau déterminé pour la période 2018-2023. Les possibilités forestières seraient ainsi établies, à terme, à 50 millions de mètres cubes (m^3) de bois annuellement.



Photographe Olivier Cameron-Trudel

Recommandation 2

Utiliser la forêt et les produits du bois comme outils dans la lutte contre les changements climatiques

Le Forestier en chef recommande que le Québec s'engage à utiliser le potentiel de contribution de la forêt et des produits du bois dans l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre. Il est établi par la communauté scientifique qu'une forêt aménagée intensivement séquestrera plus de carbone, contribuant ainsi davantage à la lutte contre les changements climatiques. Par le fait même, la forêt sera en meilleure santé et plus résistante aux variations du climat et à leurs effets.

Recommandation 3

Augmenter la capacité d'adaptation de la forêt à faire face aux incertitudes

Afin d'éviter les pertes associées aux incertitudes, telles que les changements climatiques, les perturbations naturelles et les modifications dans la gestion et l'utilisation du territoire forestier, le Forestier en chef recommande qu'un plan de gestion des risques comportant un ensemble de mesures soit mis en œuvre.

Dans un contexte de changements climatiques, il est nécessaire de développer la capacité d'adaptation des forêts en revoyant certaines modalités d'aménagement forestier notamment en faisant une place plus importante à l'aménagement intensif et à la plantation, pour une forêt mieux adaptée et plus résiliente.

La forêt du Québec a la capacité de contribuer davantage

Dans son avis, le Forestier en chef conclut que la forêt du Québec a la capacité de contribuer davantage sur le plan de la production de bois tout en répondant aux objectifs d'aménagement durable. La forêt peut aussi constituer un précieux outil dans la lutte contre les changements climatiques.

L'avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* est disponible sur le site Internet du Forestier en chef à l'adresse suivante : www.forestierenchef.gouv.qc.ca. Un document synthèse est aussi disponible.



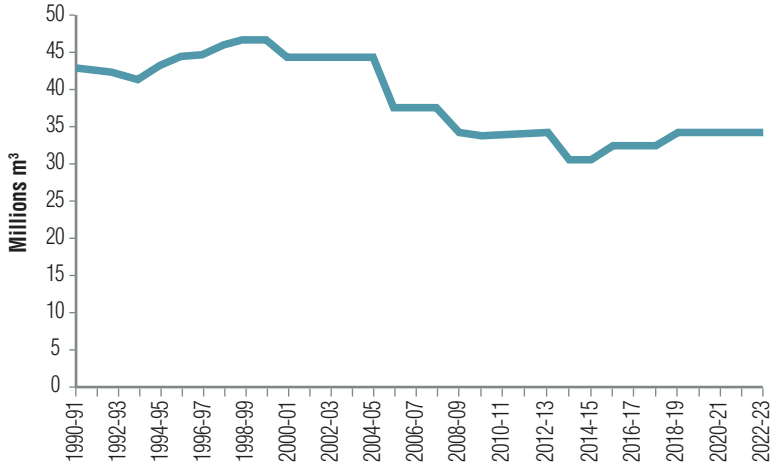
Photographe Gordon Weber



Photographe Gordon Weber

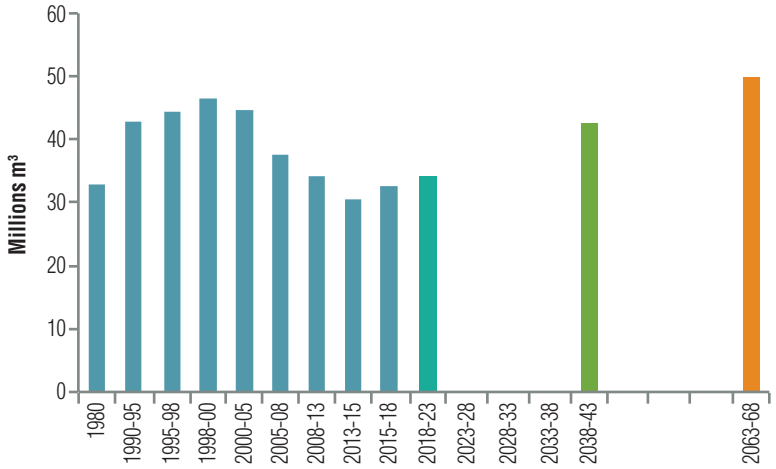
Quelques chiffres extraits de l'avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières*

FLUCTUATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES



Au Québec, les possibilités forestières ont diminué de 22 % entre 2000 et 2018. Depuis 1990, le Québec a investi plus de 4 milliards de dollars en travaux sylvicoles. Les effets positifs de ces travaux sur la productivité forestière sont constatés sur le terrain. Toutefois, différents facteurs tels que la création d'aires protégées, des changements de vocation du territoire ainsi que différentes mesures de protection ont atténué la hausse des possibilités forestières anticipées.

PROPOSITION DE CIBLES DE PRODUCTION DE BOIS



Le Forestier en chef propose d'augmenter le rendement de la forêt permettant de hausser les possibilités forestières totales d'au moins 25 % d'ici 2038 et de 50 % pour 2063 par rapport au niveau déterminé pour la période 2018-2023. Les possibilités forestières seraient ainsi établies, à terme, à 50 millions de mètres cubes de bois annuellement.

Possibilités forestières de la période 2018-2023

Trois décisions gouvernementales nécessitent une mise à jour

Le 29 mars 2018, le Forestier en chef a rendu publique, par voie de communiqué de presse, une mise à jour des possibilités forestières de la période 2018-2023. Cette mise à jour des possibilités forestières a été rendue nécessaire en raison de trois décisions gouvernementales touchant la gestion et l'aménagement de la forêt publique du Québec soit :

- Le projet d'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan ;
- La modification de la limite nordique ;
- La fusion d'unités d'aménagement.

Des impacts sur la Côte-Nord et au Saguenay–Lac-Saint-Jean

L'effet combiné de ces changements a résulté en une baisse des possibilités forestières de 76 100 m^3 de bois/an pour la région de la Côte-Nord (66 800 m^3/an dans l'unité d'aménagement 093-52 et de 9 300 m^3/an dans l'unité d'aménagement 095-51).

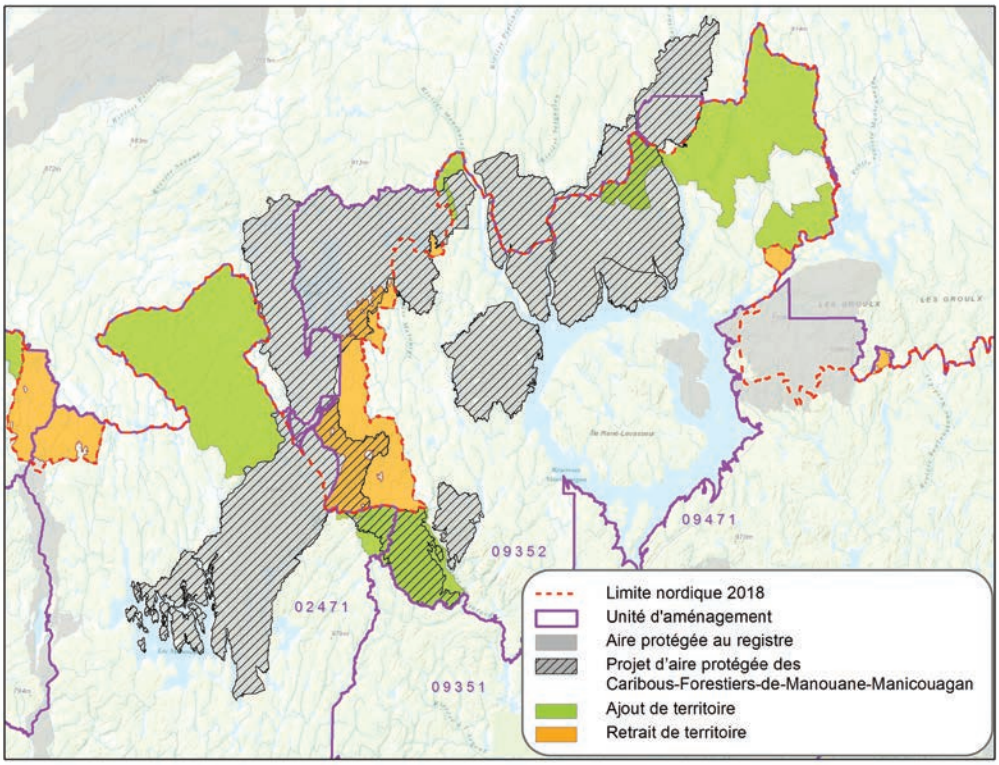


Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'effet combiné de la nouvelle limite nordique et du projet d'aire protégée a fait augmenter les possibilités forestières de 52 000 m³ de bois annuellement. Toutefois, le Forestier en chef a pris la décision de mettre en réserve ce volume de bois en attente de la phase 2 du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Les possibilités forestières de cette région ont donc été maintenues au même niveau soit 7,2 millions de m³ de bois annuellement.

Au global et pour l'ensemble du Québec, les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État sont passées de 34,276 à 34,200 millions de m³ de bois annuellement à compter du 1er avril 2018.

La figure ci-contre présente la superposition du projet d'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan avec les ajouts et les retraits engendrés par les modifications à la limite nordique.

FIGURE 3



Possibilités forestières de la période 2023-2028

Le Forestier en chef débute ses travaux

Le Bureau du forestier en chef a débuté ses analyses en vue de déterminer les possibilités forestières pour la période 2023-2028. Les résultats de ces calculs seront rendus publics en 2021, soit deux ans avant l'entrée en vigueur de ces nouvelles possibilités forestières.

Rappelons que c'est sur la base des possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef, que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs peut entreprendre la réalisation des scénarios d'attribution des bois pour la période quinquennale à venir.

Un calcul des possibilités forestières pour 17 unités d'aménagement réparti en deux vagues de travaux

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Forestier en chef a entrepris le calcul des possibilités forestières pour 17 unités d'aménagement disposant de nouvelles données d'inventaire forestier*.

En début d'année, les travaux ont débuté pour 9 unités d'aménagement situées respectivement dans les régions du Nord-du-Québec et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À la fin de l'exercice 2017-2018, une seconde vague de travaux a été initiée. Cette fois, le calcul des possibilités forestières a porté sur 8 autres unités d'aménagements situées dans les régions de Québec et du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que dans celle de la Côte-Nord. Les travaux se poursuivront au cours de l'année 2018-2019.



* Bien que le calcul des possibilités forestières se réalise en continu et en fonction de la livraison des données de l'inventaire écoforestier du Québec méridional, le Forestier en chef déterminera de nouvelles possibilités forestières à tous les 5 ans pour toutes les unités d'aménagement.

Deux années de travaux nécessaires avant la détermination des possibilités forestières

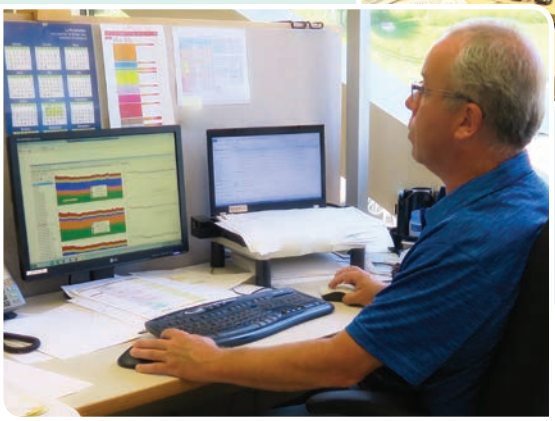
Le cycle normal de production du calcul de possibilités forestières est estimé à 24 mois. Une première année est consacrée au montage des modèles de calcul afin d'y intégrer ce qu'on appelle des « intrants au calcul » soit, notamment, les données d'inventaires forestiers, la stratégie d'aménagement et l'ensemble des informations inhérentes au territoire forestier faisant l'objet du calcul des possibilités forestières (ex. : présence d'aires protégées, d'habitats fauniques, d'ententes autochtones spécifiques, etc.).

La fin de la première année est consacrée à « une revue de progrès interne » visant à vérifier chacune des étapes du calcul et s'assurer que tous les enjeux du territoire forestier ont été intégrés correctement au calcul des possibilités forestières. Cette étape permet d'identifier les éléments nécessitant des travaux supplémentaires.

Au cours de la deuxième année, les analystes du Bureau du forestier en chef collaborent cette fois avec les aménagistes du Secteur des opérations régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs responsables des plans d'aménagement. L'essentiel des travaux permet d'intégrer les particularités et les raffinements aux stratégies d'aménagement assurant ainsi un arrimage entre les travaux de planification et ceux de la détermination des possibilités forestières. C'est aussi dans le cadre de ces échanges que les éléments de certification forestière sont intégrés dans les travaux d'analyse.



L'étape *Revue de progrès interne* du Bureau du forestier en chef



François Plante, ing.f.
Bureau du forestier en chef



Un des exclos présent sur l'île d'Anticosti

Les possibilités forestières et la biomasse sur l'île d'Anticosti

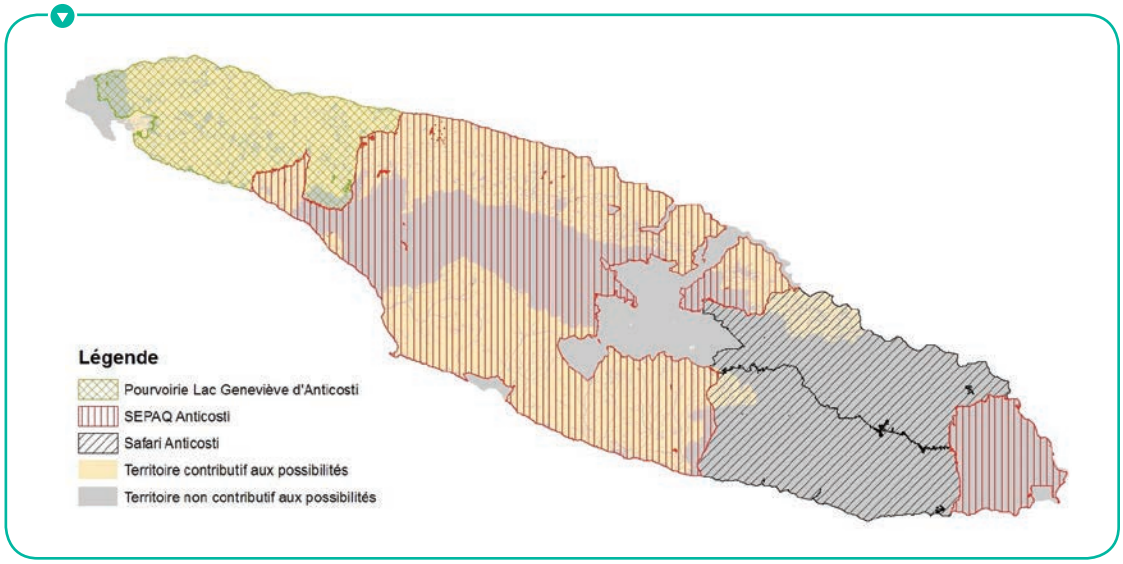
La présence de cerfs et d'exclos pris en compte dans les travaux du Forestier en chef

L'île d'Anticosti revêt un caractère particulier en raison de la population de cerfs de Virginie présente sur son territoire et de la chasse qui constitue sa principale activité économique. Quant aux activités d'aménagement forestier, elles se pratiquent sur une partie seulement de l'île, soit 297 700 hectares sur une superficie totale de 786 800.

Le Forestier en chef a la responsabilité de déterminer les possibilités forestières des territoires forestiers résiduels comme celui de l'île d'Anticosti. Les possibilités forestières correspondent au volume maximum des récoltes annuelles que l'on peut prélever à perpétuité, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier. Cet exercice doit tenir compte de certains objectifs d'aménagement durable des forêts tels que la dynamique naturelle des forêts, leur composition, leur structure d'âge et leur utilisation diversifiée. Sur l'Île d'Anticosti, le calcul des possibilités forestières a été produit sur la base des données récentes d'inventaires forestiers, des modèles de croissance et des orientations d'aménagement forestier fournis par la Direction de la gestion des forêts de la Côte-Nord du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

FIGURE 4

Île d'Anticosti



Une stratégie d'aménagement particulière pour maintenir la population de cerfs

Afin de maintenir le niveau élevé de cerfs de Virginie dans le temps, une stratégie d'aménagement particulière a été mise en place par la Direction générale du secteur nord-est du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Cette stratégie implique plusieurs modalités dont certaines influent directement sur les possibilités forestières.

Les principales modalités considérées dans le cadre du calcul des possibilités forestières sont notamment :

- une organisation spatiale de la récolte sous forme agglomérée où les secteurs de récolte sont clôturés (exclos) afin de favoriser la régénération des essences broutées par le cerf ;
- une répartition constante de la récolte par territoire faunique structuré afin de faciliter la mise en place de ces exclos ;
- une interdiction de la récolte dans les peuplements hors exclos offrant une qualité d'habitat intéressante pour le cerf de Virginie.

L'ensemble de ces modalités relatives aux cerfs de Virginie entraîne un écart important entre les possibilités forestières potentielles et celles déterminées pour le territoire. Par contre, ces modalités permettent de maintenir une plus grande quantité de peuplements forestiers de qualité pour le cerf de Virginie.

Une hausse des possibilités forestières de 10 %

Les possibilités forestières totales de l'île d'Anticosti ont été établies à 222 800 m^3 de bois annuellement à compter du 1er avril 2018. Il s'agit d'une hausse de 10 % par rapport à la détermination précédente, soit celle de la période 2013-2018.



Photographe : Lise Guérin

Les avancées du calcul des possibilités forestières

Maintien des capacités de réalisation

Pour réaliser son mandat principal, le Bureau du forestier en chef a fait l'acquisition, en décembre 2007, des droits d'utilisation des logiciels de la compagnie Remsoft. Ainsi, la suite *Spatial Woodstock* de Remsoft est utilisée pour réaliser la plupart des travaux d'analyse du Forestier en chef. Une plateforme informatique développée par le Bureau du forestier en chef et ayant pour but de supporter la préparation de ses travaux constitue également l'un des outils. Cette plateforme permet de préparer les intrants qui comprennent les informations de base nécessaires au calcul, soit notamment les données cartographiques et d'inventaires forestiers.

Ces outils de calcul requièrent des travaux de mise à jour en continu de façon à en assurer une efficacité optimale et à pouvoir les adapter aux nouvelles réalités et aux divers changements apportés à la gestion forestière.

Adaptation des méthodes de calcul aux nouvelles données de l'inventaire forestier

L'approche d'inventaire par peuplement forestier (AIPF), mise en place par la Direction des inventaires forestiers (DIF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, a posé des défis importants et a nécessité d'adapter les outils de calcul à cette nouvelle réalité.

Ainsi, au cours de l'exercice 2017-2018, l'équipe du Service du support à la production au Bureau du forestier en chef a réalisé des progrès significatifs en faisant en sorte que les outils de calcul aient la capacité de regrouper les peuplements forestiers en strates d'aménagement de façon entièrement automatisée. Les strates sont les éléments de base de la modélisation forestière et sont essentielles dans la réalisation du calcul des possibilités forestières.



Développement d'une fonction de validation des intrants cartographiques

Les nouvelles données forestières ainsi que les données territoriales constituent la matière première de la carte servant de base au calcul des possibilités forestières. Au cours de la période 2017-2018, le Bureau du forestier en chef a mis au point une fonction qui permet de nous assurer de la qualité des intrants du calcul.

Développement d'une méthodologie pour traiter les nouveaux enjeux d'organisation spatiale des coupes en sapinière et en pessière

En 2016-2017, l'organisation spatiale des coupes en sapinière et en pessière a été développée et intégrée dans nos analyses. Cette approche a pour objectif de prévoir un calendrier optimal des récoltes dans le temps et sur le territoire ayant pour effet de réduire la fragmentation de la forêt. Les travaux de l'année 2017-2018 ont été finalisés par l'équipe, permettant ainsi de passer d'une version préliminaire à une version en production.



Intégration des outils de travail collaboratifs et de support à la certification ISO-9001 dans l'infrastructure ministérielle

Depuis 2007, deux applications utilisées couramment au Bureau du forestier en chef étaient hébergées chez des fournisseurs externes. Il s'agit de l'application IsoVision requise en support à la certification et de SharePoint utilisée pour le travail collaboratif. Or, ces applications ont été graduellement déployées au sein de plusieurs unités administratives au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Au cours de l'année 2017-2018, le Bureau du forestier en chef a, par souci d'économie, intégré ses données aux services internes comparables des autres unités. Cette initiative favorise la mise en commun des applications entre le Bureau du forestier en chef et les autres unités administratives du Ministère.

Lancement des travaux pour la prise en compte de nouveaux éléments liés au développement durable dans le calcul des possibilités forestières

L'article 48 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier amène des changements majeurs dans la gestion des forêts du domaine de l'État. Elle remplace, entre autres, l'approche du rendement soutenu par une approche visant plus largement la durabilité de l'aménagement forestier. Les considérations environnementales, sociales et économiques doivent donc être davantage prises en compte dans les travaux de détermination des possibilités forestières. Le projet d'intégration dans nos logiciels des facettes de développement durable se découpe en plusieurs sous-projets qui ont démarré en 2017-2018. Ces sous-projets sont notamment :

- l'intégration des effets des changements climatiques dans la modélisation servant à déterminer les niveaux de récolte ;
- l'intégration des perturbations naturelles dans la détermination des niveaux de récolte ;
- l'intégration des considérations de biomasse et de carbone dans les travaux de modélisation ;
- la prise en compte des considérations économiques à une échelle stratégique.

Ces considérations seront intégrées lors de l'étape de la modélisation et incluses dans la détermination des possibilités forestières pour l'automne 2021.

Gestion de la qualité ISO 9001:2015

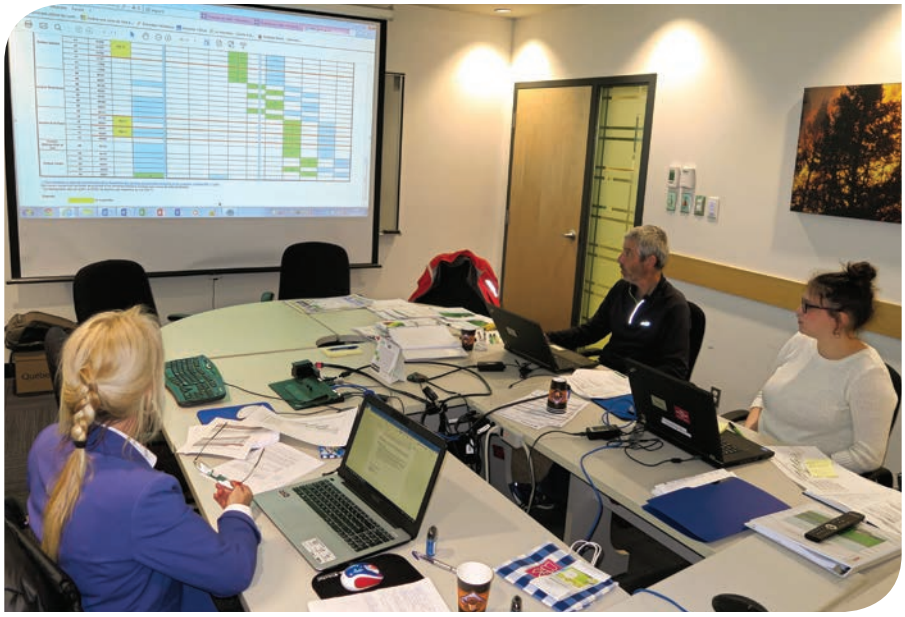
Les améliorations de l'année

Au cours de l'année 2017-2018, le Bureau du forestier en chef a consacré des efforts importants pour accroître la performance de son système de gestion de la qualité. Le domaine d'affaires du Bureau du forestier en chef étant en mouvance continuelle, la schématisation des processus de l'organisation a fait l'objet d'une révision approfondie clarifiant ainsi la relation entre la mission et les produits et services rendus.

Quant au contrôle de la qualité des produits et des services rendus, de la révision des risques et des opportunités d'amélioration, nous avons revu et amélioré la structure de la documentation ainsi que nos mécanismes de surveillance à l'égard des processus qui encadrent la détermination des possibilités forestières.

Aussi, dans le but d'accroître la performance de notre système de gestion de la qualité et de minimiser le risque de perte de cette expertise au sein de notre organisation, le Bureau du forestier en chef a assigné une personne ressource supplémentaire dédiée au système de gestion de la qualité.

Finalement, au printemps 2018, l'audit de surveillance réalisé par la firme SAI Global a confirmé que le système de gestion de la qualité du Bureau du forestier en chef s'opère toujours dans le respect des exigences de la norme ISO 9001 : 2015



Audit de la firme SAI Global au printemps 2018. Simon Allard, ing.f., coordonnateur qualité et Camille Ménard, biol., M.Sc., gestion de la qualité et faune au Bureau du forestier en chef

L'expertise du Forestier en chef éclaire les décideurs

La mission du Forestier en chef consiste également à éclairer les décideurs en amont de projets pouvant avoir des effets sur les possibilités forestières ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts. Au cours de l'exercice 2017-2018, l'expertise du Forestier en chef en matière de calcul des possibilités forestières a été sollicitée pour évaluer les impacts de différents projets touchant le territoire forestier du Québec.

Le Forestier en chef a également été mis à contribution pour effectuer des analyses d'impacts de plusieurs scénarios visant la protection d'habitats fauniques et pour documenter des modalités particulières entourant divers traitements sylvicoles ou des décisions touchant l'aménagement forestier.

Le tableau suivant fait état des évaluations d'impacts produites par le Forestier en chef au cours de la période 2017-2018.

Analyses d'impacts et autres contributions du Forestier en chef en 2017-2018

Dossier	Organisation cliente	Contribution du Forestier en chef
Aires protégées 5 projets	MFFP, en réponse à des propositions du MDDELCC	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de 5 projets d'aires protégées situées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	MFFP	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de 85 scénarios prévoyant divers niveaux de protection dans 26 unités d'aménagement situées dans les régions Nord-du-Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord et Capitale-Nationale.
Logiciel MARXAN utilisé en planification de la conservation de la biodiversité	MDDELCC	Des travaux techniques ont été effectués afin d'alimenter un modèle de support à la décision en choix de conservation et en données de sensibilité aux effets sur les possibilités forestières.
Limite nordique	MFFP	Évaluation des impacts sur les possibilités forestières d'ajouts et de retraits de territoires jouxtant la nouvelle limite nordique (annoncée en 2016).
Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF)	MFFP	Analyses d'impacts sur les possibilités forestières de plusieurs éléments du RADF.

Projets régionaux	Direction régionale du MFFP	Contribution du Forestier en chef
Populiculture* et acériculture	Bas-Saint-Laurent	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de la mise en œuvre d'une stratégie de populiculture.
Certification forestière	Nord-du-Québec	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de changements proposés aux modalités de certification forestière.
Sites paludifiés	Nord-du-Québec	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de divers scénarios de retrait de sites fortement paludifiés (entourbement).
Taille des bois	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Documentation de l'impact de maintenir le diamètre des bois récoltés au-dessus d'une cible minimum.

Modalités de récolte	Direction régionale du MFFP	Contribution du Forestier en chef
Compartiments en sapinière	Capitale-Nationale Saguenay–Lac-Saint-Jean	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de la récolte par compartiment en sapinière.
Vieilles forêts	Capitale-Nationale	Analyse des impacts sur les possibilités forestières du verrouillage des superficies de vieilles forêts.
Coupe mosaïque	Territoire de La paix des braves dans la région Nord-du-Québec	Analyse des impacts de modalités de récolte de la seconde passe en coupe mosaïque.
Habitats fauniques du cerf de Virginie	Côte-Nord Anticosti	Analyse des impacts de divers scénarios de protection de l'habitat du cerf de Virginie.

*Populiculture : culture intensive du peuplier.

Participation du Forestier en chef au plan d'action ministériel de développement durable 2016-2020

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a adopté un plan d'action de développement durable couvrant la période 2016-2020 auquel s'est joint le Bureau du forestier en chef.

La participation du Bureau du forestier en chef consiste en deux actions qui répondent à l'orientation « 3 » du Plan d'action ministériel (Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité). Il s'agit des actions A10 et A11 tel que précisé dans le tableau suivant, extrait du document Plan d'action de développement durable du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la période 2016-2020.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE **3** **Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité (suite)**

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICIENTE ET CONCERTÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

BUREAU DU FORESTIER EN CHEF

ACTIONS		INDICATEURS	CIBLES
A9 – Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts	DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	**a)** Adoption du Règlement sur l'aménagement durable des forêts **b)** Pourcentage des actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts mises en œuvre	D'ici à 2017 100 % selon l'échéancier prévu d'ici à 2018
A10 – Intégrer des outils d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières		Nombre d'unités d'aménagement qui intègrent ces outils dans le calcul des possibilités forestières 2018-2023	19 d'ici à 2019
A11 – Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts	DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le calcul des possibilités forestières	8 d'ici à 2020
A12 – Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt	DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	4 nouveaux plans élaborés, 4 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020
A13 – Dresser le portrait des populations de poissons et de la productivité des habitats nordiques pour des secteurs jugés prioritaires en vue de développer des modalités de pêche sportive adaptées au contexte nordique	DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	Nombre de secteurs ou de systèmes hydrographiques couverts	3 d'ici à 2020

Actions réalisées au cours de la période 2017-2018

Action A10 : *Intégrer des outils d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières*

Les travaux portant sur les aspects économiques développés au cours de l'année 2016-2017 sont mis en œuvre dans le nouveau calcul des possibilités forestières actuellement en production. Les résultats seront rendus publics en 2021 et entreront en vigueur en 2023.

Jusqu'à présent, les travaux ont porté sur 28 unités d'aménagement, soit 19 en 2016-2017 et 9 en 2017-2018. La cible de 19 unités d'aménagement pour 2019 est donc en voie d'être dépassée.

Au 31 mars 2018, d'autres travaux étaient en cours en vue de raffiner la prise en compte des considérations économiques et financières dans le calcul des possibilités forestières.

Action A11 : *Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État.*

L'adoption du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État a permis de clarifier plusieurs éléments et de nouveaux thèmes ont été considérés dans le calcul des possibilités forestières, soit notamment :

- les marécages arborescents ;
- les landes à lichens ;
- les restrictions accrues de la récolte des lisières boisées.

Ainsi, la cible de 8 thèmes à considérer pour 2020 a été atteinte.

La mission du Forestier en chef interpelle la communauté professionnelle et scientifique de la foresterie

La mission du Forestier en chef interpelle la communauté scientifique et universitaire ainsi que les professionnels de la foresterie qui portent un intérêt constant aux travaux de l'organisation. Que ce soit pour recevoir des éclaircissements quant aux possibilités forestières, aux outils et aux méthodes servant à leur détermination ou encore pour connaître l'état de la forêt du Québec et les défis d'aménagement durable à relever dans le cadre des mandats du Forestier en chef, les sujets d'intérêt sont riches et variés.

Fidèles aux valeurs de transparence et d'amélioration continue de l'organisation, le Forestier en chef est présent à plusieurs événements annuels rassemblant les parties intéressées par les enjeux forestiers actuels.

Le tableau de la page suivante présente les participations du Forestier en chef (ou des employés du Bureau du forestier en chef) aux événements rassemblant les membres des communautés professionnelle et scientifique de la foresterie au cours de l'année 2017-2018.



Le Forestier en chef échange avec les étudiants de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval.

Organisation hôtesse	Titre de la présentation / conférencier invité	Date
CÉGEP de Sainte-Foy – Programme Technologie forestière	La mission du Forestier en chef : le calcul des possibilités forestières / François Ouellet, analyste, Bureau du forestier en chef	7 mai 2017
Le rendez-vous des ressources naturelles de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue	Investissements initiaux et rendements de la plantation / Louis Prévost, analyste, Bureau du forestier en chef	12 mai 2017
Office des producteurs de plants forestiers du Québec	Importance de la sylviculture dans le calcul des possibilités forestières / Louis Pelletier, Forestier en chef	29 août 2017
CÉGEP de Sainte-Foy – Programme Technologie forestière	Introduction au calcul des possibilités forestières / François Ouellet, analyste, Bureau du forestier en chef	5 octobre 2017
Université du Québec à Chicoutimi – Programmes d'études de cycles supérieurs en éco-conseil	Le Forestier en chef : son équipe et sa mission dans la gestion forestière / Simon Guay, chef de service, Bureau du forestier en chef	16 octobre 2017
Produits forestiers Résolu	Avis au ministre : *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* / Louis Pelletier, Forestier en chef	27 janvier 2018
Union des municipalités du Québec	Avis au ministre : *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* / Louis Pelletier, Forestier en chef	1er février 2018
Université Laval – Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique	La planification sylvicole dans le calcul des possibilités forestières / François Ouellet, analyste, Bureau du forestier en chef	2 février 2018
Équipe de rétablissement du caribou forestier	Détermination des possibilités forestières – Processus et méthodes / Louis Pelletier, Forestier en chef	7 février 2018
Café conférence forestier de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (l'OIFQ)	Avis au ministre : *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* / Louis Pelletier, Forestier en chef	13 février 2018
Université Laval – Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique	Avis au ministre : *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* / Louis Pelletier, Forestier en chef	8 mars 2018
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Étudiants à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers	Calcul des possibilités forestières : la donnée décisionnelle en planification forestière et les étapes d'un calcul	27 mars 2018
Assemblée nationale – Étude des crédits budgétaires 2018-2019	Détermination des possibilités forestières / Louis Pelletier, Forestier en chef	24 avril 2018

Plan d'action du Forestier en chef pour l'année 2018-2019

Au cours de l'année 2018-2019, le Forestier en chef prévoit réaliser les actions suivantes :

Calcul des possibilités forestières

- Entreprendre le calcul des possibilités forestières des unités d'aménagement qui auront fait l'objet du nouvel inventaire écoforestier du Québec méridional en cours d'année. Ces travaux mèneront à la prochaine détermination des possibilités forestières par le Forestier en chef pour la période 2023-2028.
- Amorcer les analyses en vue de produire le calcul des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels se trouvant en périphérie des unités d'aménagement ayant fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières pour la période 2018-2023.
- Poursuivre les analyses visant à rendre à nouveau disponibles des volumes de bois n'ayant pas été récoltés lors de la période 2013-2018. Ces travaux se réaliseront à la suite de la livraison des rapports finaux de récolte fournis par le MFFP.
- Poursuivre la mise à jour du Manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières.



Système de gestion de la qualité

- Maintenir l'enregistrement ISO 9001 :2015 de notre système de gestion de la qualité.

Analyses d'impacts pour éclairer les décideurs

- Produire des évaluations d'impacts sur les possibilités forestières des projets touchant les territoires forestiers.
- Évaluations d'impacts prévues en 2018-2019 :
  - projets d'aires protégées ;
  - analyses forestières ciblées ;
  - analyses en lien avec la phase 2 du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier ;
  - demandes en lien avec les communautés autochtones.

Développement des outils de calcul des possibilités forestières

- Les projets de développement porteront plus spécifiquement sur :
  - l'établissement d'un bilan de carbone des forêts et l'évaluation de l'impact de différentes stratégies sylvicoles sur la séquestration de carbone ;
  - le développement d'une plate-forme permettant de prévoir les effets des changements climatiques, des perturbations naturelles et d'autres incertitudes telles que les feux de forêt, sur la pérennité de la ressource.

ANNEXE 1 Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2021

VALEURS ET PRINCIPES

Expertise et rigueur
- *Assurer l'expertise professionnelle basée sur l'actualisation continue des connaissances et des compétences de chacun*
- *Agir avec rigueur, impartialité et professionnalisme afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques*

Amélioration continue
- *Améliorer de façon continue la qualité et l'efficience de l'ensemble des processus de travail*

Indépendance et transparence
- *Assurer une indépendance dans l'exercice de ses fonctions et en lien avec sa mission*
- *Diffuser ses décisions et ses justifications en lien avec les éléments de sa mission*

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS
Déterminer les possibilités forestières	Détermination des possibilités forestières des unités d'aménagement	• Réaliser le calcul des possibilités forestières supportant la prochaine détermination pour la période 2023-2028
	Détermination des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels	• Réaliser les travaux et les analyses appropriés pour déterminer les possibilités forestières des territoires forestiers résiduels
	Détermination des volumes non récoltés	• Réaliser les travaux et les analyses appropriés pour déterminer les volumes non récoltés de la période 2013-2018
	Développement du concept de rendement durable	• Développer le concept émergeant de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et l'intégrer dans la modélisation et dans la détermination du niveau de récolte durable
Éclairer les décideurs	Production d'évaluations et d'analyses forestières	• Produire des évaluations et des analyses forestières requises pour les décisions stratégiques en aménagement forestier
	Production d'avis, de mandats et de conseils	• Produire et diffuser des avis, des mandats et des conseils relatifs à la forêt
		• Développer une plateforme de modélisation à petite échelle couvrant de grands territoires pour faciliter les analyses d'impacts de phénomènes à large portée
Informer la population	Production de rapports d'informations publiques	• Diffuser les informations reliées aux possibilités forestières auprès des diverses clientèles
		• Mettre à jour et diffuser le *Manuel d'aménagement durable des forêts* tel que prévu par la Loi
		• Produire un rapport présentant les activités annuelles du Bureau du forestier en chef
	Production de rapports sur l'aménagement durable des forêts	• Produire l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable
		• Produire un rapport du Forestier en chef examinant l'état des forêts et ses perspectives
Améliorer la capacité organisationnelle	Déploiement de moyens, d'outils et de méthodes	• Mettre à jour les moyens, les outils et les méthodes employés dans le cadre de la réalisation du calcul des possibilités forestières
	Développement des connaissances	• Mettre en place une veille scientifique opérationnelle pour tout le personnel
		• Intensifier les relations avec le milieu de la recherche
	Maintien du système de gestion de la qualité	• Maintenir la certification à la norme ISO 9001 des produits de mission
		• Continuer à mettre en place une approche intégrée de la gestion de la qualité dans la réalisation des mandats
	Développement des ressources humaines	• Favoriser les échanges au sein du personnel pour assurer une cohérence de vision et de compréhension des enjeux et des défis
		• Maintenir un plan de gestion mobilisatrice de la main-d'œuvre au Bureau du forestier en chef

MISSION

Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état des forêts du Québec

VISION

Assurer un leadership et contribuer par son expertise aux décisions et aux enjeux forestiers québécois

ENJEUX

Détermination des possibilités forestières en considérant les objectifs prescrits par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

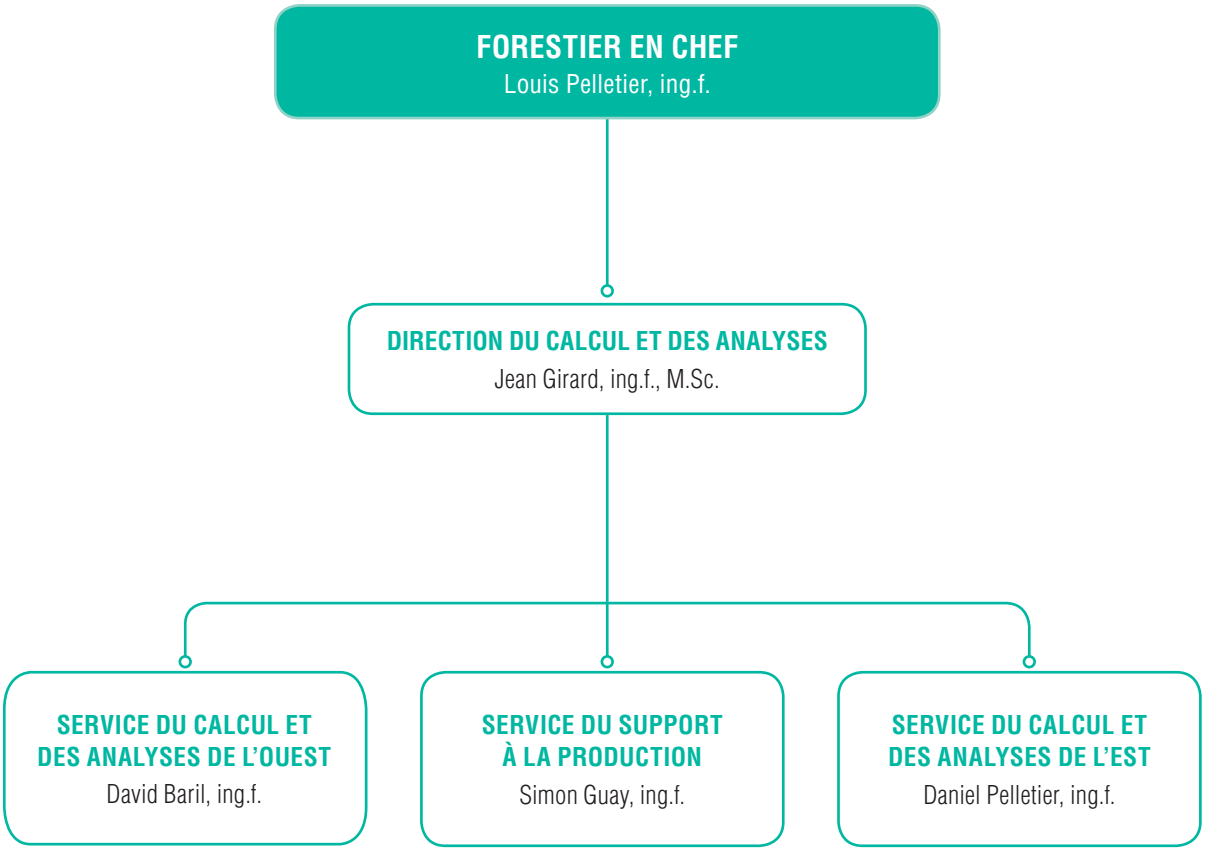
- *Pérennité du milieu forestier*
- *Impact des changements climatiques sur les forêts*
- *Dynamique naturelle des forêts, notamment leur composition, leur structure d'âge et leur répartition spatiale*
- *Maintien et amélioration de la capacité productive des forêts*
- *Utilisation diversifiée du milieu forestier*

Maintien de la confiance du public et des décideurs

INDICATEURS	CIBLES	RISQUES
• Traitement des intrants des modèles de base de la vague 2 (*modèles de base livrés*) • Traitement des intrants des modèles de base de la vague 3 (*modèles de base livrés*) • Réalisation de la vague 1 • Traitement des intrants des modèles de base de la vague 4 (*modèles de base livrés*) • Réalisation de la vague 2 • Réalisation de la vague 3	• Été 2018 • Avril 2019 • Hiver 2019 • Décembre 2019 • Automne 2020 • Automne 2020	*Dynamique intersectorielle* *Faisabilité* *Technologies de l'information*
• Mise en place d'une planification et d'une méthodologie pour réaliser les travaux en lien avec les territoires forestiers résiduels et les unités d'aménagement • Réalisation des travaux des territoires forestiers résiduels (ceux en lien avec les unités d'aménagement ayant fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières pour la détermination 2018-2023) • Détermination des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels	• Automne 2018 • Automne 2019 • Hiver 2020	*Faisabilité* *Ressources humaines*
• Annonces préliminaires • Analyses réalisées pour les unités d'aménagement selon l'échéancier légal • Détermination des volumes non récoltés	• Avril et juillet 2018 • Automne 2019 • Automne 2019	*Dynamique intersectorielle* *Faisabilité*
• Développement d'une plateforme de méta-modélisation permettant la mesure des effets pressentis des changements climatiques, des perturbations naturelles et des autres incertitudes affectant la pérennité de la ressource • Développement du concept, de ses considérations et de son intégration dans la détermination • Intégration de la mesure des flux et des réservoirs de carbone • Prise en compte de la dimension économique de niveau stratégique	• Automne 2019 • Automne 2020 • Automne 2020 • Automne 2020	*Faisabilité* *Ressources financières* *Ressources humaines*
• Proportion des demandes en conformité avec l'échéancier et les produits convenus	• 100 %	*Ressources humaines*
• Nombre d'avis, de mandats et de conseils produits	• 2 par année	*Dynamique intersectorielle* *Faisabilité* *Ressources humaines*
• Plateforme opérationnelle	• 2018	*Faisabilité* *Ressources humaines*
• Disponibilité en ligne des documents de la détermination des volumes non récoltés • Disponibilité en ligne des documents de la détermination des territoires forestiers résiduels en lien avec le calcul des possibilités forestières 2018-2023 • Disponibilité des présentations du Bureau du forestier en chef (liens et liste)	• Automne 2019 • Hiver 2020 • En continu	*Technologies de l'information*
• Mise à jour des fascicules en lien avec le calcul de la période 2018-2023 • Analyse de la refonte du *Manuel* • Révision du tiers du *Manuel*	• Septembre 2018 • Automne 2018 • Automne 2019	*Faisabilité* *Ressources humaines*
• Dépôt par le ministre à l'Assemblée nationale • Diffusion du *Rapport d'activités du Forestier en chef*	• Base annuelle • Base annuelle	—
• Diffusion du rapport sur l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable	• Été 2019	*Dynamique intersectorielle* *Faisabilité* *Ressources humaines*
• Diffusion du rapport du Forestier en chef sur l'état des forêts	• Octobre 2020	—
• Déploiement d'une méthode de regroupement à partir des compilations de l'approche d'inventaire par peuplement forestier • Déploiement de l'assemblage de la cartographie dans HorizonCPF • Création des courbes d'effet de traitement dans HorizonCPF • Refonte de la fonction de diffusion	• 2018 • 2018 • 2018 (*réalisé*) • 2020	*Faisabilité* *Ressources financières* *Ressources humaines* *Technologies de l'information*
• Mise en place d'un processus structuré de veille scientifique	• En continu	*Ressources humaines*
• Analyse et communication des besoins en recherche et développement • Accroissement du réseautage avec la communauté scientifique (formations, colloques, projets de recherche, etc.)	• Base annuelle • 2 par année	*Dynamique intersectorielle*
• Maintien de l'enregistrement à la norme ISO 9001	• Certificat maintenu	*Ressources humaines*
• Réalisation de sondages de satisfaction auprès des clientèles des principaux produits de mission	• 100 % des principaux produits de mission sondés	*Dynamique intersectorielle*
• Nombre de rencontres générales du personnel • Instauration du Mardi causerie du Forestier en chef • Mise à jour et suivi de la stratégie interne de communications	• 2 par année • 6 par année • Base annuelle	*Ressources financières*
• Mise à jour du plan de gestion mobilisatrice • Mise en œuvre du plan de gestion mobilisatrice	• 2018 • En continu	*Ressources humaines*

ANNEXE 2 Organigramme

au 31 mars 2018



ANNEXE 3 Liste des acronymes

AIPF : Approche d'inventaire par peuplement forestier

BFEC : Bureau du forestier en chef

DIF : Direction des inventaires forestiers

ISO : The International Organization for Standardization (anglais), Organisation internationale de normalisation (français)

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

OIFQ : Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

RLRQ : Recueil des lois et des règlements du Québec

SEPAQ : Société des établissements de plein air du Québec

Bureau du forestier en chef
Québec